



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup tenue le 18 juin 2019, à 19 h 30, à la salle du conseil, au 464, rue Lafontaine, à Rivière-du-Loup, à laquelle il y a quorum sous la présidence de madame Edith Samson, présidente, et ajournée au 25 juin 2019 et au 4 juillet 2019.

Les membres présents sont les commissaires Sylvain Bureau, Alain Castonguay, Céline Langlais (arrivée à 19 h 50), Carole Lévesque, Yves Mercier, Bernard Pelletier, Nancy St-Pierre et Nadia Tardif, et les commissaires représentant le comité de parents, Claude Beaulieu, Marie-Lyne Cayouette et Magali Émond.

La commissaire Martine Hudon a prévenu de son absence.

Sont présents, le directeur général, Antoine Déry, et le secrétaire général et directeur des communications, Eric Choinière.

Sont également présents, le directeur du Service des ressources matérielles et du transport scolaire, Michel Gagnon, le directeur du Service des ressources financières, Claudel Gamache, la directrice des Services éducatifs jeunes, Sonia Julien, le directeur du Service des technologies de l'information et des communications, Mario Richard, et la directrice du Service des ressources humaines, Martine Sirois.

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE (À 19 H 30)

Après la constatation du quorum, la présidente ouvre la séance par les salutations d'usage et souhaite la bienvenue à tous.

2. CC 2019-06-4101 LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le commissaire Bernard Pelletier et résolu :

QUE l'ordre du jour suivant soit approuvé :

1. Vérification du quorum et ouverture de la séance
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2019, ajournée au 28 mai 2019
 - 3.1 Affaires découlant du procès-verbal
4. Nominations à des postes cadres
 - 4.1 Direction à l'École Saint-Philippe, Notre-Dame et J.-C.-Chapais
 - 4.2 Direction à l'École secondaire Chanoine-Beaudet
 - 4.3 Coordonnateur ou coordonnatrice aux Services éducatifs jeunes
 - 4.4 Direction adjointe à l'École secondaire de Rivière-du-Loup
5. Affectations temporaires de plus de trois mois
 - 5.1 Direction à l'École Monseigneur-Boucher, Saint-Louis (Kamouraska) et Saint-Bruno
 - 5.2 Direction à l'école Saint-Philippe, Notre-Dame et J.-C.-Chapais
6. Fins de période probatoire
 - 6.1 Monsieur Antoine Déry, directeur général
 - 6.2 Madame Joëlle Hudon, directrice adjointe de l'École Roy et Joly et La Croisée I et II
 - 6.3 Madame Kathy Fortin, directrice adjointe de l'École polyvalente La Pocatière
7. Organisation administrative 2019-2020
 - 7.1 Cadres d'école – Amendement à la résolution n° CC 2019-04-4046 (pour ajournement au 25 juin 2019)

- 7.2 Administrateurs et cadres d'établissement – Amendement à la résolution n° CC 2019-04-4047 (pour ajournement au 25 juin 2019)
- 8. Règles relatives aux périodes d'interventions du public lors d'une séance du conseil des commissaires (pour ajournement au 25 juin 2019)
- 9. Normes et modalités d'accès aux ressources – élèves scolarisés à la maison
- 10. Objectifs, principes et critères de répartition des ressources financières 2019-2020 (pour ajournement au 25 juin 2019)
- 11. Tarification des frais de déplacement, de repas, d'hébergement et de représentation 2019-2020
- 12. *Sujet retiré*
- 13. *Sujet retiré*
- 14. *Sujet retiré*
- 15. *Sujet retiré*
- 16. Octrois de contrats
 - 16.1 Contrats d'approvisionnement
 - 16.1.1 Achat d'une chaudière à l'huile de marque De Dietrich pour l'école secondaire de Rivière-du-Loup
 - 16.1.2 Achat d'un module de jeux pour l'école Notre-Dame-du-Portage (pour ajournement au 25 juin 2019)
 - 16.2 Contrats de services
 - 16.2.1 Renouvellement du portefeuille d'assurances générales de la commission scolaire 2019-2020
 - 16.2.2 Transport scolaire pour certaines activités parascolaires de l'École secondaire de Rivière-du-Loup (pour ajournement au 25 juin 2019)
 - 16.2.3 Déneigement pour des écoles de la commission scolaire (pour ajournement au 25 juin 2019)
 - 16.2.4 Voyage au Guatemala 2020 – École secondaire de Rivière-du-Loup
 - 16.3 Contrats de construction
 - 16.3.1 Installation d'un système d'éclairage sur le terrain de la piste et pelouse à l'école secondaire de Rivière-du-Loup (projet RM-2019-102)
 - 16.3.2 Aménagement d'un mur de pratique pour le tennis avec une surface de jeu à l'école secondaire de Rivière-du-Loup (projet RM-2019-103)
 - 16.3.3 Réfection des aires de stationnement de l'école Joly de Rivière-du-Loup (pour ajournement au 25 juin 2019)
- 17. Loi sur les contrats des organismes publics – Questionnaire sur les pratiques en gestion contractuelle 2018-2019 – Autorisation de signature
- 18. Protocole d'entente à intervenir avec la Ville de Rivière-du-Loup concernant un projet d'aménagement d'un mur de pratique pour le tennis avec une surface de jeu à l'école secondaire de Rivière-du-Loup dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – Phase IV (pour ajournement au 25 juin 2019)
- 19. Protocole d'entente à intervenir avec la Ville de Rivière-du-Loup concernant un projet d'installation d'un système d'éclairage sur le terrain de la piste et pelouse à l'école secondaire de Rivière-du-Loup dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – Phase IV (pour ajournement au 25 juin 2019)
- 20. *Sujet retiré*
- 21. Protocole d'entente avec la Ville de Saint-Pascal concernant l'accessibilité aux infrastructures municipales et scolaires
- 22. Entente avec la Fabrique de Notre-Dame-du-Portage au sujet de l'utilisation d'une parcelle de terrain pour l'aménagement d'un parc de jeux (pour ajournement au 25 juin 2019)
- 23. Approbation de la grille tarifaire du Stade Premier Tech pour l'année 2019-2020
- 24. Analyse du réseau des établissements – Orientation pour 2020-2021 (pour ajournement au 25 juin 2019)
- 25. Information et rapports
 - 25.1 Rapport de la présidente
 - 25.2 Rapport de la gestion courante du directeur général
 - 25.3 Rapport du comité de parents

- 25.4 Autres comités
- 25.5 Correspondance
- 26. Autre point
- 27. Période de questions du public
- 28. Ajournement de la séance au 25 juin 2019, à 19 h, à la salle du conseil, au 464, rue Lafontaine, à Rivière-du-Loup

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Le sujet 27 « Période de questions du public » est traité à ce moment.

La commissaire Céline Langlais arrive à 19 h 50.

27. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Madame Lise Beaulieu, présidente du Syndicat du soutien scolaire Kamouraska–Rivière-du-Loup (CSN), dépose une lettre datée du 18 juin 2019 dans laquelle le syndicat déplore la position prise par la commission scolaire, le 13 mai 2018, à l'effet de mettre fin à l'horaire d'été habituel, lequel horaire serait inclus dans les conditions de travail du personnel de soutien de la commission scolaire.

Elle rappelle que l'horaire d'été est appliqué à la commission scolaire depuis plus de 40 ans et demande au conseil des commissaires de réviser la position annoncée par la commission scolaire dans ce dossier.

Le directeur général, monsieur Antoine Déry, rappelle qu'un compromis avait été proposé, pour l'été 2019, dans une lettre datée du 13 juin 2019. Pour les années subséquentes, il invite le syndicat à la négociation pour en arriver à une entente acceptable pour tous, dans un cadre de saine gestion des fonds publics.

Monsieur Yves Lévesque, conseiller syndical du Syndicat du soutien scolaire Kamouraska–Rivière-du-Loup (CSN), souhaite que la commission scolaire révise la position annoncée dans la lettre du 13 mai 2018. Il appelle la commission scolaire à la collaboration et au respect de la parole donnée, malgré l'absence d'un document justificatif non retrouvé qui daterait de 40 ans.

Madame Isabelle Caillouette demande l'appui de la commission scolaire afin de lui permettre de déposer un projet d'ouverture d'un centre de la petite enfance (CPE) à Rivière-du-Loup, un projet de 80 places.

Elle souligne que son projet pourrait répondre en priorité aux besoins des élèves adultes de la commission scolaire et vise une clientèle de poupons de 0 à 18 mois.

Elle précise que l'appui de la commission scolaire doit prendre la forme d'un partenariat, sans élaborer sur le type de partenariat souhaité.

Le directeur général, monsieur Antoine Déry, se dit ouvert à la demande d'appui, mais que les modalités du partenariat proposé doivent être connues avant de pouvoir y donner suite.

Il invite madame Caillouette à lui soumettre une éventuelle proposition en ce sens pour décision à une date ultérieure.

3. CC 2019-06-4102 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 MAI 2019, AJOURNÉE AU 28 MAI 2019

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du 14 mai 2019, ajournée au 28 mai 2019, a été expédié aux membres conformément à l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Nadia Tardif et résolu :0

QUE le secrétaire général soit dispensé de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du 14 mai 2019, ajournée au 28 mai 2019, puisqu'il a été expédié aux membres conformément à l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique* et que le procès-verbal soit approuvé tel qu'il est présenté.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3.1 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Monsieur Antoine Déry, directeur général, informe que tous les suivis au procès-verbal ont été faits.

CC 2019-06-4103 HUIS CLOS (À 20 H 00)

IL EST PROPOSÉ par la présidente, Edith Samson, et résolu :

QUE le conseil des commissaires siège à huis clos pour discuter des sujets 4 et 5.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

CC 2019-06-4104 REPRISE DES DÉLIBÉRATIONS EN SÉANCE PUBLIQUE (À 20 H 20)

IL EST PROPOSÉ par la présidente, Edith Samson, et résolu :

QUE le conseil des commissaires poursuive ses délibérations en séance publique.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. NOMINATIONS À DES POSTES CADRES

4.1 CC 2019-06-4105 DIRECTION À L'ÉCOLE SAINT-PHILIPPE, NOTRE-DAME ET J.-C.-CHAPAIS

CONSIDÉRANT l'organisation administrative 2019-2020 des cadres d'école adoptée le 23 avril 2019 (résolution n° CC 2019-04-4046);

CONSIDÉRANT QUE le poste à la direction de l'École Saint-Philippe, Notre-Dame et J.-C.-Chapais est à pourvoir et l'intérêt de la commission scolaire de combler cette vacance;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Céline Langlais et résolu :

QUE madame Geneviève Soucy soit nommée au poste de directrice de l'École Saint-Philippe, Notre-Dame et J.-C.-Chapais, avec entrée en fonction le 1^{er} juillet 2019.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4.2 CC 2019-06-4106 DIRECTION À L'ÉCOLE SECONDAIRE CHANOINE-BEAUDET

CONSIDÉRANT l'organisation administrative 2019-2020 des cadres d'école adoptée le 23 avril 2019 (résolution n° CC 2019-04-4046);

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette organisation administrative, le poste de direction adjointe aux Services éducatifs jeunes a été aboli et les compétences de la titulaire de ce poste;

CONSIDÉRANT l'obligation de la commission scolaire de réaffecter ce cadre;

CONSIDÉRANT QUE le poste à la direction de l'École secondaire Chanoine-Beaudet est à pourvoir et l'intérêt de la commission scolaire de combler cette vacance;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire Alain Castonguay et résolu :

QUE madame Nathalie Racine soit nommée au poste de directrice de l'École secondaire Chanoine-Beaudet, avec entrée en fonction le 1^{er} juillet 2019.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Le commissaire Yves Mercier se retire des échanges et enregistre son abstention pour cause de conflit d'intérêts pour le sujet 4.3, à 20 h 22.

4.3 CC 2019-06-4107 COORDONNATEUR OU COORDONNATRICE AUX SERVICES ÉDUCATIFS JEUNES

CONSIDÉRANT l'organisation administrative 2019-2020 des administrateurs et cadres d'établissement adoptée le 23 avril 2019 (résolution n° CC 2019-04-4047);

CONSIDÉRANT QUE le poste à la coordination des Services éducatifs jeunes est à pourvoir et l'intérêt de la commission scolaire de combler cette vacance;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Marie-Lyne Cayouette et résolu :

QUE monsieur Sébastien Mercier soit nommé au poste de coordonnateur des Services éducatifs jeunes, avec entrée en fonction le 1^{er} juillet 2019.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 1

Le commissaire Yves Mercier revient à 20 h 24.

La commissaire Céline Langlais se retire des échanges et enregistre son abstention pour cause de conflit d'intérêts pour le sujet 4.4, à 20 h 24.

4.4 CC 2019-06-4108 DIRECTION ADJOINTE À L'ÉCOLE SECONDAIRE DE RIVIÈRE-DU-LOUP

CONSIDÉRANT l'organisation administrative 2019-2020 des cadres d'école adoptée le 23 avril 2019 (résolution n° CC 2019-04-4046);

CONSIDÉRANT QUE le poste à la direction de l'École secondaire de Rivière-du-Loup a été octroyé à monsieur Benjamin Paradis, directeur adjoint à cette école (résolution n° CC 2019-05-4055);

CONSIDÉRANT QUE le poste à la direction adjointe de l'École secondaire de Rivière-du-Loup est devenu à pourvoir et l'intérêt de la commission scolaire de combler cette vacance;

CONSIDÉRANT l’affichage, la recommandation du directeur général et la recommandation unanime du comité de sélection;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Nancy St-Pierre et résolu :

QUE madame Caroline Lévesque soit nommée au poste de directrice adjointe de l’École secondaire de Rivière-du-Loup, avec entrée en fonction le 1^{er} juillet 2019, sous réserve d’une période probatoire minimale d’un an, conformément à l’article 34 de la *Politique de gestion des cadres*.

La proposition est adoptée à l’unanimité.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 1

La commissaire Céline Langlais revient à 20 h 26.

5. AFFECTATIONS TEMPORAIRES DE PLUS DE TROIS MOIS

5.1 CC 2019-06-4109 DIRECTION À L’ÉCOLE MONSEIGNEUR-BOUCHER, SAINT-LOUIS (KAMOURASKA) ET SAINT-BRUNO

CONSIDÉRANT l’organisation administrative 2019-2020 des cadres d’école adoptée le 23 avril 2019 (résolution n° CC 2019-04-4046);

CONSIDÉRANT QUE le poste à la direction de l’École Monseigneur-Boucher, Saint-Louis (Kamouraska) et Saint-Bruno sera temporairement vacant suite à un congé accordé à la titulaire du poste (résolution n° RE 2019-01-2995);

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de pourvoir temporairement ce poste;

CONSIDÉRANT l’article 37 de la *Politique de gestion des cadres* qui prévoit la possibilité d’affecter temporairement un cadre sur un poste pour une durée maximale d’une année, et ce, sur recommandation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Céline Langlais et résolu :

QUE madame Louise Pelletier soit affectée temporairement au poste de directrice de l’École Monseigneur-Boucher, Saint-Louis (Kamouraska) et Saint-Bruno à compter du 14 juillet 2019, et ce, jusqu’au 13 janvier 2020.

La proposition est adoptée à l’unanimité.

5.2 CC 2019-06-4110 DIRECTION À L’ÉCOLE SAINT-PHILIPPE, NOTRE-DAME ET J.-C.-CHAPAIS

CONSIDÉRANT l’organisation administrative 2019-2020 des cadres d’école adoptée le 23 avril 2019 (résolution n° CC 2019-04-4046);

CONSIDÉRANT QUE le poste à la direction de l’École Saint-Philippe, Notre-Dame et J.-C.-Chapais a été octroyé à madame Geneviève Soucy (résolution n° CC 2019-06-4105);

CONSIDÉRANT QUE madame Soucy a été affectée temporairement à un mandat particulier au Service des ressources humaines pour l’année scolaire 2019-2020 (résolution n° CC 2019-05-4086);

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de pourvoir temporairement ce poste;

CONSIDÉRANT l’article 37 de la *Politique de gestion des cadres* qui prévoit la possibilité d’affecter temporairement un cadre sur un poste pour une durée maximale d’une année, et ce, sur recommandation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire Yves Mercier et résolu :

QUE madame Chantal Pelletier soit affectée temporairement au poste de directrice de l'École Saint-Philippe, Notre-Dame et J.-C.-Chapais à compter du 1^{er} juillet 2019, et ce, jusqu'au 30 juin 2020.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6. FINS DE PÉRIODE PROBATOIRE

6.1 CC 2019-06-4111 MONSIEUR ANTOINE DÉRY, DIRECTEUR GÉNÉRAL

CONSIDÉRANT QUE monsieur Antoine Déry a été nommé, par la résolution n° CC 2018-04-3752, au poste de directeur général de la commission scolaire, à compter du 1^{er} juillet 2018, sous réserve d'une période de probation minimale équivalant à une année à temps plein comme il est prévu dans le *Règlement sur les conditions de travail des hors cadres des commissions scolaires*;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Déry a satisfait aux attentes exprimées par le conseil des commissaires et a terminé avec succès sa période de probation;

CONSIDÉRANT QUE le conseil des commissaires souhaite procéder à la confirmation de la nomination du directeur général;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire Bernard Pelletier et résolu :

QUE le conseil des commissaires procède à la confirmation de la nomination de monsieur Antoine Déry au poste de directeur général de la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.2 CC 2019-06-4112 MADAME JOËLLE HUDON, DIRECTRICE ADJOINTE DE L'ÉCOLE ROY ET JOLY ET LA CROISÉE I ET II

CONSIDÉRANT QUE madame Joëlle Hudon a été nommée, par la résolution n° CC 2018-05-3816, au poste de directrice adjointe de l'École Roy et Joly (50 %) et de l'École La Croisée I et II (50 %), à compter du 15 août 2018, sous réserve d'une période de probation minimale équivalant à une année à temps plein comme il est prévu dans la *Politique de gestion des cadres*;

CONSIDÉRANT QUE madame Hudon a satisfait aux attentes exprimées par la direction de l'école et le directeur général et a terminé avec succès sa période de probation;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 36 de la *Politique de gestion des cadres*, sur avis du directeur général, le conseil des commissaires procède à la confirmation de la nomination du cadre;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire Sylvain Bureau et résolu :

QUE le conseil des commissaires procède à la confirmation de la nomination de madame Joëlle Hudon au poste de directrice adjointe de l'École Roy et Joly (50 %) et de l'École La Croisée I et II (50 %).

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**6.3 CC 2019-06-4113 MADAME KATHY FORTIN, DIRECTRICE
ADJOINTE DE L'ÉCOLE POLYVALENTE
LA POCATIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE madame Kathy Fortin a été nommée, par la résolution n° CC 2018-05-3817, au poste de directrice adjointe de l'École polyvalente La Pocatière, à compter du 10 août 2018, sous réserve d'une période de probation minimale équivalant à une année à temps plein comme il est prévu dans la *Politique de gestion des cadres*;

CONSIDÉRANT QUE madame Fortin a satisfait aux attentes exprimées par la direction de l'école et le directeur général et a terminé avec succès sa période de probation;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 36 de la *Politique de gestion des cadres*, sur avis du directeur général, le conseil des commissaires procède à la confirmation de la nomination du cadre;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Carole Lévesque et résolu :

QUE le conseil des commissaires procède à la confirmation de la nomination de madame Kathy Fortin au poste de directrice adjointe de l'École polyvalente La Pocatière.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7. ORGANISATION ADMINISTRATIVE 2019-2020

**7.1 CADRES D'ÉCOLE – AMENDEMENT À LA RÉOLUTION
N° CC 2019-04-4046**

Ce sujet est ajourné au 25 juin 2019.

**7.2 ADMINISTRATEURS ET CADRES D'ÉTABLISSEMENT –
AMENDEMENT À LA RÉOLUTION N° CC 2019-04-4047**

Ce sujet est ajourné au 25 juin 2019.

**8. RÈGLES RELATIVES AUX PÉRIODES D'INTERVENTIONS DU
PUBLIC LORS D'UNE SÉANCE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES**

Ce sujet est ajourné au 25 juin 2019.

**9. CC 2019-06-4114 NORMES ET MODALITÉS D'ACCÈS AUX
RESSOURCES – ÉLÈVES SCOLARISÉS À LA
MAISON**

CONSIDÉRANT QUE le 1^{er} juillet 2018 est entré en vigueur le *Règlement sur l'enseignement à la maison (Décret 644-2018)* édicté en vertu de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement introduit un nouveau droit d'accès aux ressources de la commission scolaire pour les élèves scolarisés à la maison;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement prévoit que, à cette fin, la commission scolaire doit déterminer des modalités d'accès à ses ressources par les élèves scolarisés à la maison (articles 20 à 24 du règlement);

CONSIDÉRANT le projet de *Normes et modalités d'accès aux ressources – élèves scolarisés à la maison* présenté;

CONSIDÉRANT QUE ce projet a été soumis à la consultation des organismes partenaires et les résultats de cette consultation;

CONSIDÉRANT QUE ces normes et modalités respectent les orientations déposées par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur en la matière;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Nadia Tardif et résolu :

QUE les *Normes et modalités d'accès aux ressources – élèves scolarisés à la maison* de la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup soit adoptées telles que déposées;

QUE ces normes et modalités entrent en vigueur le 1^{er} juillet 2019.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

10. OBJECTIFS, PRINCIPES ET CRITÈRES DE RÉPARTITION DES RESSOURCES FINANCIÈRES 2019-2020

Ce sujet est ajourné au 25 juin 2019.

11. CC 2019-06-4115 TARIFICATION DES FRAIS DE DÉPLACEMENT, DE REPAS, D'HÉBERGEMENT ET DE REPRÉSENTATION 2019-2020

CONSIDÉRANT QUE la *Politique concernant les frais de déplacement, de repas, d'hébergement et de représentation* prévoit la détermination annuelle de la tarification;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire Bernard Pelletier et résolu :

QUE la tarification concernant les frais de déplacement, de repas, d'hébergement et de représentation pour l'année scolaire 2019-2020 soit la suivante :

- un taux fixe de 4,40 \$ par déplacement de 5 kilomètres et moins, soit 10 kilomètres et moins pour l'aller et le retour, du centre administratif, de l'école ou du centre;
- un taux de 0,44 \$ par kilomètre pour les frais de déplacement auquel s'ajoutent 0,05 \$ par kilomètre lorsqu'il y a covoiturage;
- 49 \$ par jour pour les frais de repas, soit 10 \$ pour le déjeuner, 17 \$ pour le dîner et 22 \$ pour le souper à l'intérieur du territoire;
- 54 \$ par jour pour les frais de repas, soit 10 \$ pour le déjeuner, 17 \$ pour le dîner et 27 \$ pour le souper à l'extérieur du territoire;
- une allocation de 30 \$ par jour pour les frais d'hébergement sans présentation de reçu.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

16. OCTROIS DE CONTRATS

16.1 CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT

16.1.1 CC 2019-06-4116 ACHAT D'UNE CHAUDIÈRE À L'HUILE DE MARQUE DE DIETRICH POUR L'ÉCOLE SECONDAIRE DE RIVIÈRE-DU-LOUP

CONSIDÉRANT QUE l'école secondaire de Rivière-du-Loup est munie de deux chaudières à l'huile de marque Volcano utilisées, occasionnellement, dans les périodes de froid extrême, dans des situations d'urgence pour fin de dépannage des équipements électriques ou lors de la gestion de la demande de puissance convenue avec Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de rénovation ont été faits en 2016 sur la chaudière à l'huile Volcano, série 4025-GB, laquelle est toujours fonctionnelle;

CONSIDÉRANT QUE, suite à une visite d'entretien annuel, il a été noté que la chaudière à l'huile Volcano, série 4026-GB, présentait des fuites et a été condamnée pour la période hivernale 2018-2019;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup a fait évaluer ladite chaudière afin de connaître le coût de rénovation;

CONSIDÉRANT QU'une entreprise externe en plomberie a évalué les coûts de rénovation de ladite chaudière à environ 20 000,00 \$;

CONSIDÉRANT l'état actuel de ladite chaudière et que la rénovation envisagée n'exclut pas la venue de problèmes futurs à court ou moyen terme;

CONSIDÉRANT QUE ladite chaudière a atteint et même dépassé largement sa période de vie utile de 40 ans;

CONSIDÉRANT QU'il est recommandé à la commission scolaire de procéder au remplacement de ladite chaudière, et ce, avant la période hivernale;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer ladite chaudière par une chaudière de marque De Dietrich, modèle GT-430-10, composé d'un corps en fonte eutectique vu le mode d'opération qui leur est imposé (quasi-condensation);

CONSIDÉRANT QUE le seul distributeur québécois de ce type de chaudière est la compagnie Services énergétiques R.L. inc.;

CONSIDÉRANT QUE l'achat de ce type de chaudière a été négocié directement avec le distributeur au montant de 34 300,00 \$ avant taxes (39 436,13 \$ taxes incluses);

IL EST PROPOSÉ par le commissaire Bernard Pelletier et résolu :

QUE la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup octroi un contrat d'approvisionnement pour l'achat d'une chaudière à l'huile de marque De Dietrich, modèle GT-430-10, à l'entreprise Services énergétiques R.L. inc., au montant de 34 300,00 \$ avant taxes (39 436,13 \$ taxes incluses);

QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du transport scolaire, monsieur Michel Gagnon ing., ou son successeur, et le directeur général, monsieur Antoine Déry, soient autorisés à signer ledit contrat et tous les documents en découlant.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

16.1.2 ACHAT D'UN MODULE DE JEUX POUR L'ÉCOLE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

Ce sujet est ajourné au 25 juin 2019.

16.2 CONTRATS DE SERVICES

16.2.1 CC 2019-06-4117 RENOUVELLEMENT DU PORTEFEUILLE D'ASSURANCES GÉNÉRALES DE LA COMMISSION SCOLAIRE 2019-2020

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup a adhéré à un regroupement d'achats pour sa couverture d'assurances générales pour l'année scolaire 2019-2020, en date du 13 novembre 2018 (résolution n° CC 2018-11-3948);

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour le renouvellement de la couverture d'assurances en dommages pour l'ensemble des commissions scolaires faisant partie du regroupement d'achats, l'analyse faite et les recommandations de la firme Les consultants en assurance Adelson & Associés Inc.;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissions ont été reçues et que la firme BFL Canada, risques et assurances inc., a présenté la plus basse soumission conforme au montant de 109 198,00 \$ plus taxes applicables, pour la couverture d'assurances générales requise par la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup, soit une hausse de 127 % par rapport à la prime 2018-2019;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire Yves Mercier et résolu :

QUE la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup octroie un contrat à la firme BFL Canada, risques et assurances inc., pour sa couverture d'assurances générales 2019-2020, pour un montant de 109 198,00 \$ plus taxes applicables;

QUE le secrétaire général, monsieur Éric Choinière, soit autorisé à signer ledit contrat, pour et au nom de la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup;

QUE le conseil des commissaires mandate le directeur général afin d'évaluer la couverture actuelle et lui faire des recommandations quant à l'opportunité de la maintenir dans son intégralité.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

16.2.2 TRANSPORT SCOLAIRE POUR CERTAINES ACTIVITÉS PARASCOLAIRES DE L'ÉCOLE SECONDAIRE DE RIVIÈRE-DU-LOUP

Ce sujet est ajourné au 25 juin 2019.

16.2.3 DÉNEIGEMENT POUR DES ÉCOLES DE LA COMMISSION SCOLAIRE

Ce sujet est ajourné au 25 juin 2019.

16.2.4 CC 2019-06-4118 VOYAGE AU GUATEMALA 2020 – ÉCOLE SECONDAIRE DE RIVIÈRE-DU-LOUP

CONSIDÉRANT QUE l'École secondaire de Rivière-du-Loup organise, à l'intention d'un groupe d'élèves, un voyage humanitaire au Guatemala, lequel aura lieu en mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE l'activité a été autorisée par le conseil d'établissement de l'école secondaire de Rivière-du-Loup, et qu'elle est entièrement financée par les élèves ou les activités de financement auxquelles ils participent;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation fait auprès de quatre (4) agences de voyages;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) soumissions ont été reçues, et que la soumission retenue par le comité de sélection est celle de Global Tourisme International Inc. au montant de 1 735,00 \$ par personne, soit un total prévu de ± 53 785,00 \$, selon le nombre de participants;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Marie-Lyne Cayouette et résolu :

QUE la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup retienne les services de Global Tourisme International Inc. pour l'organisation d'un voyage humanitaire au Guatemala, lequel aura lieu en mars 2020;

QUE le directeur général, monsieur Antoine Déry, soit autorisé à signer, pour et au nom de la commission scolaire, tous les documents relatifs à la réservation de ces services au bénéfice des élèves faisant partie du groupe.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

16.3 CONTRATS DE CONSTRUCTION

16.3.1 CC 2019-06-4119 INSTALLATION D'UN SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE SUR LE TERRAIN DE LA PISTE ET PELOUSE À L'ÉCOLE SECONDAIRE DE RIVIÈRE-DU-LOUP (PROJET RM-2019-102)

CONSIDÉRANT QUE le conseil des commissaires a autorisé, lors de l'ajournement de la séance ordinaire du 24 avril 2018, par la résolution n° CC 2018-04-3773, la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du *Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – Phase IV* pour l'installation d'un système d'éclairage sur le terrain de la piste et pelouse à l'école secondaire de Rivière-du-Loup;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup a présenté une telle demande d'aide financière et que celle-ci a été acceptée par le ministère le 28 mars 2019;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière maximale accordée équivaut à 50 pour cent des dépenses admissibles, soit jusqu'à un maximum de 158 802,79 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup et la Ville de Rivière-du-Loup assumeront à parts égales la balance de ce projet à même leur budget respectif;

CONSIDÉRANT QUE la commission scolaire a effectué un appel d'offres public pour ces travaux (projet RM-2019-102);

CONSIDÉRANT QUE cinq (5) soumissions ont été reçues, et que la plus basse soumission jugée conforme est celle de l'entreprise Aménagement Benoît Leblond inc. au montant de 291 674,00 \$ avant taxes (335 352,18 \$ taxes incluses);

IL EST PROPOSÉ par le commissaire Sylvain Bureau et résolu :

QUE la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup octroie le contrat pour les travaux d'installation d'un système d'éclairage sur le terrain de la piste et pelouse à l'école secondaire de Rivière-du-Loup à l'entreprise Aménagement Benoît Leblond inc. au montant de 291 674,00 \$ avant taxes (335 352,18 \$ taxes incluses);

QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du transport scolaire, monsieur Michel Gagnon, ing., ou son successeur, et le directeur général, monsieur Antoine Déry, soient autorisés à signer ledit contrat et tous les documents en découlant.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

16.3.2 CC 2019-06-4120 AMÉNAGEMENT D'UN MUR DE PRATIQUE POUR LE TENNIS AVEC UNE SURFACE DE JEU À L'ÉCOLE SECONDAIRE DE RIVIÈRE-DU-LOUP (PROJET RM-2019-103)

CONSIDÉRANT QUE le conseil des commissaires a autorisé, lors de l'ajournement de la séance ordinaire du 24 avril 2018, par la résolution n° CC 2018-04-3772, la présentation une demande d'aide financière au *Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – Phase IV* pour l'aménagement d'un mur de pratique pour le tennis avec une surface de jeu à l'école secondaire de Rivière-du-Loup;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup a présenté une telle demande d'aide financière et que celle-ci a été acceptée par le ministère le 27 mars 2019;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière maximale accordée équivaut à 50 pour cent des dépenses admissibles, jusqu'à un maximum de 66 344,63 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup et la Ville de Rivière-du-Loup assumeront à parts égales la balance de ce projet à même leur budget respectif;

CONSIDÉRANT QUE la commission scolaire a effectué un appel d'offres public pour ces travaux (projet RM-2019-103);

CONSIDÉRANT QUE trois (3) soumissions ont été reçues, et que la plus basse soumission jugée conforme est celle de l'entreprise Aménagement Benoît Leblond inc. au montant de 189 936,65 \$ avant taxes (218 379,66 \$ taxes incluses);

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Nadia Tardif et résolu :

QUE la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup octroie le contrat pour les travaux d'aménagement d'un mur de pratique pour le tennis avec une surface de jeu à l'école secondaire de Rivière-du-Loup à l'entreprise Aménagement Benoît Leblond inc. au montant de 189 936,65 \$ avant taxes (218 379,66 \$ taxes incluses);

QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du transport scolaire, monsieur Michel Gagnon, ing., ou son successeur, et le directeur général, monsieur Antoine Déry, soient autorisés à signer ledit contrat et tous les documents en découlant.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

16.3.3 RÉFECTION DES AIRES DE STATIONNEMENT DE L'ÉCOLE JOLY DE RIVIÈRE-DU-LOUP

Ce sujet est ajourné au 25 juin 2019.

17. CC 2019-06-4121 LOI SUR LES CONTRATS DES ORGANISMES PUBLICS – QUESTIONNAIRE SUR LES PRATIQUES EN GESTION CONTRACTUELLE 2018-2019 – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE, le 1^{er} mai 2019, le Conseil du trésor exigeait une reddition de compte sur les pratiques en gestion contractuelle de la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup pour 2018-2019;

CONSIDÉRANT QUE le questionnaire sur ces pratiques doit être approuvé par le dirigeant de l'organisme;

CONSIDÉRANT QUE l'article 8 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* prévoit que le conseil des commissaires est le dirigeant de l'organisme;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire Bernard Pelletier et résolu :

QUE le conseil des commissaires approuve le « Questionnaire sur les pratiques en gestion contractuelle 2018-2019 » tel que déposé;

QUE la présidente, madame Edith Samson, soit autorisée à signer ledit questionnaire, pour et au nom de la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

18. PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP CONCERNANT UN PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN MUR DE PRATIQUE POUR LE TENNIS AVEC UNE SURFACE DE JEU À L'ÉCOLE SECONDAIRE DE RIVIÈRE-DU-LOUP DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES – PHASE IV

Ce sujet est ajourné au 25 juin 2019.

19. PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP CONCERNANT UN PROJET D'INSTALLATION D'UN SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE SUR LE TERRAIN DE LA PISTE ET PELOUSE À L'ÉCOLE SECONDAIRE DE RIVIÈRE-DU-LOUP DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES – PHASE IV

Ce sujet est ajourné au 25 juin 2019.

La commissaire Céline Langlais se retire des échanges et enregistre son abstention pour cause de conflit d'intérêts pour le sujet 21, à 21 h 10.

21. CC 2019-06-4122 PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA VILLE DE SAINT-PASCAL CONCERNANT L'ACCESSIBILITÉ AUX INFRASTRUCTURES MUNICIPALES ET SCOLAIRES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Pascal et la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup reconnaissent l'importance et les avantages d'une étroite collaboration entre eux en ce qui a trait à l'utilisation d'espaces situés à l'École secondaire Chanoine-Beaudet et d'espaces municipaux situés à Saint-Pascal;

CONSIDÉRANT QUE le conseil des commissaires a adopté, lors de sa séance ordinaire du 13 décembre 2016, un Protocole d'entente régissant l'utilisation d'espaces et d'équipements, de même que leurs conditions d'accès et d'utilisation avec la Ville de Saint-Pascal (résolution n° CC 2016-12-3443);

CONSIDÉRANT QUE ce protocole d'entente entre la Ville de Saint-Pascal et la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup se termine le 30 juin 2019;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Pascal et la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup souhaitent reconduire ce protocole d'entente, pour un période de trois (3) ans avec échéance le 30 juin 2022;

CONSIDÉRANT les rôles et les responsabilités dévolus à la commission scolaire et au conseil d'établissement conformément à la *Loi sur l'instruction publique*;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Carole Lévesque et résolu :

QUE la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup reconduise, pour une période de trois (3) ans, avec échéance le 30 juin 2022, le Protocole d'entente régissant l'utilisation d'espaces et d'équipements, de même que leurs conditions d'accès et d'utilisation avec la Ville de Saint-Pascal, tel que déposé;

QUE la présidente, madame Edith Samson, et le directeur général, monsieur Antoine Déry, soient autorisés à signer ledit protocole d'entente, pour et au nom de la commission scolaire.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 1

La commissaire Céline Langlais revient à 21 h 12.

22. ENTENTE AVEC LA FABRIQUE DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE AU SUJET DE L'UTILISATION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN PARC DE JEUX

Ce sujet est ajourné au 25 juin 2019.

23. CC 2019-06-4123 APPROBATION DE LA GRILLE TARIFAIRE DU STADE PREMIER TECH POUR L'ANNÉE 2019-2020

CONSIDÉRANT QUE, lors de l'ajournement de la séance ordinaire du conseil des commissaires du 23 octobre 2018, la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup approuvait une grille tarifaire pour les différents services offerts au Stade Premier Tech (résolution n° CC 2018-10-3942);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de réviser périodiquement cette tarification;

CONSIDÉRANT la recommandation faite par le directeur du Service des ressources matérielles et du transport scolaire, responsable de la gestion du Stade;

CONSIDÉRANT QUE la grille tarifaire doit être approuvée par le conseil des commissaires;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire Yves Mercier et résolu :

QUE la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup approuve la grille tarifaire du Stade Premier Tech telle que déposée, avec entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2019.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

24. ANALYSE DU RÉSEAU DES ÉTABLISSEMENTS – ORIENTATION POUR 2020-2021

Ce sujet est ajourné au 25 juin 2019.

25. INFORMATION ET RAPPORTS

25.1 RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Madame Edith Samson, présidente, fait rapport de ses récentes activités.

25.2 RAPPORT DE LA GESTION COURANTE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le directeur général, monsieur Antoine Déry, fait rapport de sa gestion courante pour le mois de mai 2019.

25.3 RAPPORT DU COMITÉ DE PARENTS

Madame Magali Émond, commissaire-parent au primaire, informe des principaux sujets traités lors de la dernière rencontre du comité de parents tenue le 4 juin 2019, soit :

- Présentation sur les frais chargés aux parents;
- Programme de bourses du comité de parents.

Le comité fera relâche pour la période estivale.

25.4 AUTRES COMITÉS

Monsieur Bernard Pelletier, vice-président, informe des travaux de la dernière rencontre du comité de vérification portant sur :

- Les dépenses des commissaires;
- Les réponses à la sollicitation faite par les organismes partenaires;
- Le mandat de vérificateur externe.

25.5 CORRESPONDANCE

Il n'y a aucune correspondance lors de cette séance.

26. AUTRE POINT

Il n'y a aucun autre point lors de cette séance.

Le sujet 27 a été traité avant le sujet 3.

28. CC 2019-06-4124 AJOURNEMENT DE LA SÉANCE (À 21 H 40)

IL EST PROPOSÉ par la présidente, Edith Samson, et résolu :

QUE la séance soit ajournée au 25 juin 2019, à 19 h, à la salle du conseil, au 464, rue Lafontaine, à Rivière-du-Loup.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE du conseil des commissaires de la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup tenue le 25 juin 2019, à 19 h, à la salle du conseil, au 464, rue Lafontaine, à Rivière-du-Loup, à laquelle il y a quorum sous la présidence de madame Edith Samson, présidente, et ajournée au 4 juillet 2019.

Les membres présents sont les commissaires Sylvain Bureau, Alain Castonguay, Martine Hudon, Carole Lévesque, Yves Mercier, Bernard Pelletier, Nancy St-Pierre et Nadia Tardif, et le commissaire représentant le comité de parents, Claude Beaulieu.

Les commissaires Marie-Lyne Cayouette, Magali Emond et Céline Langlais ont prévenu de leur absence.

Sont présents, le directeur général, Antoine Déry, et le secrétaire général et directeur des communications, Eric Choinière.

Sont également présents, le directeur du Service des ressources matérielles et du transport scolaire, Michel Gagnon, le directeur du Service des ressources financières, Claudel Gamache, la directrice des Services éducatifs jeunes, Sonia Julien, et le directeur du Service des technologies de l'information et des communications, Mario Richard.

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE (À 19 H 00)

Après la constatation du quorum, la présidente ouvre la séance par les salutations d'usage et souhaite la bienvenue à tous.

2. CC 2019-06-4125 LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le commissaire Bernard Pelletier et résolu :

QUE l'ordre du jour suivant soit approuvé :

1. Vérification du quorum et ouverture de la séance
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour
7. Organisation administrative 2019-2020
 - 7.1 Cadres d'école – Amendement à la résolution n° CC 2019-04-4046
 - 7.2 Administrateurs et cadres d'établissement – Amendement à la résolution n° CC 2019-04-4047
8. Règles relatives aux périodes d'interventions du public lors d'une séance du conseil des commissaires
10. Objectifs, principes et critères de répartition des ressources financières 2019-2020
16. Octrois de contrats
 - 16.1 Contrats d'approvisionnement
 - 16.1.2 *Sujet retiré*
 - 16.1.3 Achat et installation d'un système d'intercommunication à l'école Hudon-Ferland de Saint-Alexandre-de-Kamouraska (projet RM-2019-106)
 - 16.2 Contrats de services
 - 16.2.2 *Sujet retiré*
 - 16.2.3 Déneigement pour différents établissements de la commission scolaire (projet RM-2019-403)
 - 16.2.3.1 École secondaire de Rivière-du-Loup et Stade Premier Tech
 - 16.2.3.2 Centre de formation professionnelle Pavillon-de-l'Avenir et école l'Envol
 - 16.2.3.3 École polyvalente La Pocatière
 - 16.3 Contrats de construction
 - 16.3.3 Réfection des aires de stationnement de l'école Joly de Rivière-du-Loup (projet RM-2019-117)

18. Protocole d'entente à intervenir avec la Ville de Rivière-du-Loup concernant un projet d'aménagement d'un mur de pratique pour le tennis avec une surface de jeu à l'école secondaire de Rivière-du-Loup dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – Phase IV (pour ajournement au 4 juillet 2019)
19. Protocole d'entente à intervenir avec la Ville de Rivière-du-Loup concernant un projet d'installation d'un système d'éclairage sur le terrain de la piste et pelouse à l'école secondaire de Rivière-du-Loup dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – Phase IV (pour ajournement au 4 juillet 2019)
22. *Sujet retiré*
24. Analyse du réseau des établissements – Orientation pour 2020-2021
26. Autre point
 - 26.1 Autorisation de procéder au paiement de la compensation de carburant diesel aux transporteurs scolaires
28. Ajournement de la séance au 4 juillet 2019, à 19 h, à la salle du conseil, au 464, rue Lafontaine, à Rivière-du-Loup

La proposition est adoptée à l'unanimité.

La séance est suspendue à 19 h 05.

La séance reprend à 19 h 40.

7. ORGANISATION ADMINISTRATIVE 2019-2020

7.1 CC 2019-06-4126 CADRES D'ÉCOLE – AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION N° CC 2019-04-4046

CONSIDÉRANT l'organisation administrative des postes de cadres d'école pour l'année scolaire 2019-2020 adoptée le 23 avril 2019 (résolution n° CC 2019-04-4046);

CONSIDÉRANT les différents mouvements de cadres survenus depuis;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Martine Hudon et résolu :

QUE soit adoptée, conformément au *Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires*, l'organisation administrative amendée suivante concernant les postes de cadres d'école, et ce, à compter de l'année scolaire 2019-2020 :

Établissement	Poste	Titulaire
École Moisson-d'Arts École La Chanterelle École Notre-Dame-du-Sourire École Riou	Directrice	Johanne Lussier
École Vents-et-Marées École Desbiens	Directeur	Yves Ouellet
École des Vieux-Moulins École Saint-Modeste	Directrice	Édith Michaud
École Lanouette	Directrice	Josée Michaud
École Notre-Dame-du-Portage École Les Pèlerins	Directrice (80 %)	Karine Beauregard
École La Croisée I École La Croisée II	Directrice Direction adjointe (50 %)	Valérie Potvin Joëlle Hudon
École internationale Saint-François-Xavier	Directrice	Karine Bernier
École Roy École Joly	Directeur Direction adjointe (50 %)	Yannick Beauvais Joëlle Hudon

Établissement	Poste	Titulaire
École Hudon-Ferland École Sainte-Hélène École Saint-Louis (Saint-Joseph)	Directrice	Chantal Dubé
École Monseigneur-Boucher École Saint-Louis (Kamouraska) École Saint-Bruno	Directrice	Christine Bélanger
École Saint-Philippe École Notre-Dame École J.-C.-Chapais	Directrice	Geneviève Soucy** Affectation temporaire : Chantal Pelletier
École des Vents-et-Marées École de la Pruchière École de l'Amitié	Directeur	Yvan Ouellet
École Sacré-Cœur	Directeur	Éric Lavoie
École de la Marée-Montante École de l'Orée-des-Bois École de l'Étoile-Filante	Directeur	Marc Chouinard
École secondaire de Rivière-du-Loup	Directrice Directeur adjoint Directrice adjointe Directeur adjoint	Benjamin Paradis Caroline Lévesque* Geneviève Veilleux À combler
École secondaire Chanoine-Beaudet	Directrice Directrice adjointe	Nathalie Racine Annie Chénard
École polyvalente La Pocatière	Directrice Directrice adjointe	Caroline Dufour Kathy Fortin

* En probation

** A été affectée temporairement à un mandat particulier au Service des ressources humaines pour l'année 2019-2020.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7.2 CC 2019-06-4127 ADMINISTRATEURS ET CADRES D'ÉTABLISSEMENT – AMENDEMENT À LA RÉOLUTION N° CC 2019-04-4047

CONSIDÉRANT l'organisation administrative des postes d'administrateurs et de cadres d'établissement pour l'année scolaire 2019-2020 adoptée le 23 avril 2019 (résolution n° CC 2019-04-4047);

CONSIDÉRANT les différents mouvements de cadres survenus depuis;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Nancy St-Pierre et résolu :

QUE soit adoptée, conformément au *Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires*, l'organisation administrative amendée suivante concernant les postes d'administrateurs et de cadres d'établissement, et ce, à compter de l'année scolaire 2019-2020 :

ADMINISTRATEURS		
Service/Centre	Poste	Titulaire
Direction générale	Chef de secrétariat	Nancy Grant*
Secrétariat général Service des communications	Secrétaire général Directeur du service	Éric Choinière
Services éducatifs	Directrice du service Coordonnateur du service	Sonia Julien Sébastien Mercier
Service de l'éducation des adultes	Responsable du service	Direction du centre d'éducation des adultes
Service de la formation professionnelle et Service aux entreprises	Responsable du service	Direction du centre de formation professionnelle

ADMINISTRATEURS		
Service/Centre	Poste	Titulaire
Service des ressources humaines	Directrice du service	Martine Sirois
	Coordonnatrice du service	Catherine L.-Bégin
	Agente d'administration	Annie-Pier Cloutier
Service des ressources financières	Directeur du service	Claudel Gamache
	Coordonnatrice du service	Nathalie Chénard
Service des ressources matérielles et du transport scolaire	Directrice du service	Caroline Beaudoin*
	Coordonnateur du service	Ghislain Lizotte
	Régisseur des services de l'équipement	Yan Bouchard
	Régisseur d'un service administratif et communautaire (stade)	Marie-Ève Ouellet**
Service des technologies de l'information et des communications	Contremaître d'entretien spécialisé	Dominique Viel
	Directeur du service	Mario Richard
	Coordonnateur du service	Samuel Desjardins-Drapeau*
	Agente d'administration	Hélène Gauthier

CADRES D'ÉTABLISSEMENT		
Service/centre	Poste	Titulaire
Centre d'éducation des adultes	Directrice de centre	Nathalie Bélanger
	Directrice adjointe	Nathalie Nolin
Centre de formation professionnelle Pavillon-de-l'Avenir	Directeur de centre	Benoit Ouellet
	Directrice adjointe	Julie Trudel-Lefebvre
	Directeur adjoint	Serge Pelletier
	Gestionnaire administrative d'établissement	Karine Belzile
École secondaire de Rivière-du-Loup	Gestionnaire administrative d'établissement	Jennifer Sirois

AFFECTATIONS TEMPORAIRES – MANDATS PARTICULIERS		
Service/centre	Poste	Titulaire
Service des ressources humaines	Directrice d'école – Mandat d'accompagnement pour la planification de la relève	Geneviève Soucy

* En probation.

** En probation et poste remplacé partiellement.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

8. **CC 2019-06-4128 RÈGLES RELATIVES AUX PÉRIODES D'INTERVENTIONS DU PUBLIC LORS D'UNE SÉANCE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES**

CONSIDÉRANT les *Règles relatives à la période de questions orales lors d'une séance du conseil des commissaires* adoptées en 1998;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mettre à jour ces règles;

CONSIDÉRANT les travaux du comité permanent de gouvernance et d'éthique, la recommandation faite et l'aval donné lors de la séance de travail du 12 mars 2019;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Carole Lévesque et résolu :

QUE les *Règles relatives à la période de questions orales lors d'une séance du conseil des commissaires* soient abrogées à compter du 15 juillet 2019; et

QUE les *Règles relatives aux périodes d'interventions du public lors d'une séance du conseil des commissaires* soient adoptées telles que déposées, avec entrée en vigueur le 15 juillet 2019.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

10. CC 2019-06-4129 OBJECTIFS, PRINCIPES ET CRITÈRES DE RÉPARTITION DES RESSOURCES FINANCIÈRES 2019-2020

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 275 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, la commission scolaire doit répartir ses ressources financières et rendre publics ses objectifs, ses principes de répartition des ressources financières et les critères afférents;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 193.3 de la LIP, le Comité de répartition des ressources (CRR) fait des recommandations au conseil des commissaires sur ces objectifs, principes et critères;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs, les principes de répartition des ressources financières et les critères afférents de l'année scolaire 2019-2020 sont conformes aux recommandations du CRR, qu'ils ont été soumis à la consultation des organismes partenaires et les résultats de cette consultation;

CONSIDÉRANT l'analyse faite par le conseil des commissaires;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire Yves Mercier et résolu :

QUE soient approuvés les objectifs, les principes et les critères de répartition des ressources financières 2019-2020 conformément au document déposé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

16. OCTROIS DE CONTRATS

16.1 CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT

16.1.3 CC 2019-06-4130 ACHAT ET INSTALLATION D'UN SYSTÈME D'INTERCOMMUNICATION À L'ÉCOLE HUDON-FERLAND DE SAINT-ALEXANDRE-DE-KAMOURASKA (PROJET RM-2019-106)

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de munir l'école Hudon-Ferland de Saint-Alexandre-de-Kamouraska d'un système d'intercommunication dans l'ensemble de l'immeuble (projet RM-2019-106);

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup financera ce projet à même son budget de réfection et transformation des bâtiments (RTB);

CONSIDÉRANT QUE la commission scolaire désire faire l'acquisition et l'installation d'un système d'intercommunication Carehawk;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise IDS Micronet Solutions inc. est le seul dépositaire des systèmes d'intercommunication Carehawk;

CONSIDÉRANT QUE la commission scolaire a reçu une soumission de l'entreprise IDS Micronet Solutions inc., pour l'acquisition et l'installation d'un système d'intercommunication Carehawk au montant de 29 807,32 \$ avant taxes (34 270,97 \$ taxes incluses);

CONSIDÉRANT l'article 13 (3) de la *Loi sur les contrats des organismes publics* qui permet l'octroi de contrats de gré à gré lorsqu'un seul contractant est possible en raison d'un droit exclusif;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Carole Lévesque et résolu :

QUE la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup octroie un contrat d'approvisionnement pour l'acquisition et l'installation d'un système d'intercommunication Carehawk pour l'école Hudon-Ferland de Saint-Alexandre-de-Kamouraska à l'entreprise IDS Micronet Solutions inc., au montant de 29 807,32 \$ avant taxes (34 270,97 \$ taxes incluses);

QUE le conseil des commissaires, à titre de dirigeant de l'organisme public, autorise l'octroi de ce contrat d'approvisionnement de gré à gré en présence d'un droit exclusif;

QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du transport scolaire, monsieur Michel Gagnon, ing., ou son successeur, et le directeur général, monsieur Antoine Déry, soient autorisés à signer ledit contrat et tous les documents en découlant.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

16.2 CONTRATS DE SERVICES

16.2.3 DÉNEIGEMENT POUR DIFFÉRENTS ÉTABLISSEMENTS DE LA COMMISSION SCOLAIRE (PROJET RM-2019-403)

16.2.3.1 CC 2019-06-4131 ÉCOLE SECONDAIRE DE RIVIÈRE-DU-LOUP ET STADE PREMIER TECH

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup souhaite octroyer un contrat de services pour le déneigement de la cour de l'école secondaire de Rivière-du-Loup et du Stade Premier Tech;

CONSIDÉRANT QUE le contrat est d'une durée d'un (1) an et assorti de deux options de renouvellement pour les années 2020-2021 et 2021-2022;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de cinq (5) entreprises pour l'octroi de ce contrat (projet RM-2019-403);

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissions ont été reçues, et que la plus basse soumission jugée conforme est celle de l'entreprise 9306-0655 Québec inc. (Les Entreprises Guy et Pascal Dubreuil) au montant de 15 000,00 \$ avant taxes (17 246,25 \$ taxes incluses) pour l'année 2019-2020;

CONSIDÉRANT QU'en cas de renouvellement du contrat, la commission scolaire indexera le contrat selon le pourcentage octroyé chaque année par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

CONSIDÉRANT QUE le montant du contrat incluant les deux options de renouvellement est estimé minimalement à 45 000,00 \$ avant taxes (51 738,75 \$ taxes incluses);

IL EST PROPOSÉ par le commissaire Sylvain Bureau et résolu :

QUE la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup octroie un contrat de services pour le déneigement de la cour de l'école secondaire de Rivière-du-Loup et du Stade Premier Tech à l'entreprise 9306-0655 Québec inc. (Les Entreprises Guy & Pascal Dubreuil), au montant de 15 000,00 \$ avant taxes (17 246,25 \$ taxes incluses) pour la période du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020, contrat assorti de deux options de renouvellement pour les années 2020-2021 et 2021-2022;

QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du transport scolaire, monsieur Michel Gagnon, ing., ou son successeur, et le directeur général, monsieur Antoine Déry, soient autorisés à signer ledit contrat et tous les documents afférents pour et au nom de la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

16.2.3.2 CC 2019-06-4132 CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE PAVILLON-DE-L'AVENIR ET ÉCOLE L'ENVOL

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup souhaite octroyer un contrat de services pour le déneigement de la cour du Centre de formation professionnelle Pavillon-de-l'Avenir et de l'école l'Envol;

CONSIDÉRANT QUE le contrat est d'une durée d'un (1) an et assorti de deux options de renouvellement pour les années 2020-2021 et 2021-2022;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de cinq (5) entreprises pour l'octroi de ce contrat (projet RM-2019-403);

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissions ont été reçues, et que la plus basse soumission jugée conforme est celle de l'entreprise 9306-0655 Québec inc. (Les Entreprises Guy et Pascal Dubreuil) au montant de 20 650,00 \$ avant taxes (23 742,34 \$ taxes incluses) pour l'année 2019-2020;

CONSIDÉRANT QU'en cas de renouvellement du contrat, la commission scolaire indexera le contrat selon le pourcentage octroyé chaque année par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

CONSIDÉRANT QUE le montant du contrat incluant les deux options de renouvellement est estimé minimalement à 61 950,00 \$ avant taxes (71 227,02 \$ taxes incluses);

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Nadia Tardif et résolu :

QUE la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup octroie un contrat de services pour le déneigement de la cour du Centre de formation professionnelle Pavillon-de-l'Avenir et de l'école l'Envol à l'entreprise 9306-0655 Québec inc. (Les Entreprises Guy et Pascal Dubreuil), au montant de 20 650,00 \$ avant taxes (23 742,34 \$ taxes incluses) pour la période du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020, contrat assorti de deux options de renouvellement pour les années 2020-2021 et 2021-2022;

QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du transport scolaire, monsieur Michel Gagnon, ing., ou son successeur, et le directeur général, monsieur Antoine Déry, soient autorisés à signer ledit contrat et tous les documents afférents pour et au nom de la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

13.2.3.3 CC 2019-06-4133 ÉCOLE POLYVALENTE LA POCATIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup souhaite octroyer un contrat de services pour le déneigement de la cour de l'école polyvalente La Pocatière;

CONSIDÉRANT QUE le contrat est d'une durée d'un (1) an et assorti de deux options de renouvellement pour les années 2020-2021 et 2021-2022;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de trois (3) entreprises pour l'octroi de ce contrat (projet RM-2019-403);

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission conforme a été reçue, soit celle de Nicolas Thiboutot, au montant de 16 412,00 \$ avant taxes (18 869,70 \$ taxes incluses) pour l'année 2019-2020;

CONSIDÉRANT QU'en cas de renouvellement du contrat, la commission scolaire indexera le contrat selon le pourcentage octroyé chaque année par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

CONSIDÉRANT QUE le montant du contrat incluant les deux options de renouvellement est estimé minimalement à 49 236,00 \$ avant taxes (56 609,10 \$ taxes incluses);

CONSIDÉRANT QUE les articles 15 et 46 du *Règlement sur les contrats de services des organismes publics* permettent de recevoir l'offre déposée à la condition que celle-ci soit conforme avec possibilité de négocier le prix soumis advenant que le montant de la soumission soit jugé inacceptable;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire Bernard Pelletier et résolu :

QUE la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup octroie un contrat de services pour le déneigement de l'école polyvalente La Pocatière à Nicolas Thiboutot, au montant de 16 412,00 \$ avant taxes (18 869,70 \$ taxes incluses) pour la période du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020, contrat assorti de deux options de renouvellement pour les années 2020-2021 et 2021-2022;

QUE le conseil des commissaires, à titre de dirigeant de l'organisme public, autorise l'octroi de ce contrat de services en présence d'une seule soumission conforme;

QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du transport scolaire, monsieur Michel Gagnon, ing., ou son successeur, et le directeur général, monsieur Antoine Déry, soient autorisés à signer ledit contrat et tous les documents afférents pour et au nom de la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

16.3 CONTRATS DE CONSTRUCTION

16.3.3 CC 2019-06-4134 RÉFECTION DES AIRES DE STATIONNEMENT DE L'ÉCOLE JOLY DE RIVIÈRE-DU-LOUP (PROJET RM-2019-117)

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'effectuer les travaux de réfection du stationnement de l'école Joly de Rivière-du-Loup (projet RM-2019-117);

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup financera ce projet à même son budget de réfection et transformation des bâtiments (RTB);

CONSIDÉRANT QUE la commission scolaire a effectué un appel d'offres sur invitation pour ces travaux auprès de trois (3) entrepreneurs spécialisés dans ce domaine (projet RM-2019-117);

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissions ont été reçues, et que la plus basse jugée conforme est celle de l'entreprise Construction B.M.L. – Division de sintra inc. au montant de 54 036,50 \$ avant taxes (62 128,47 \$ taxes incluses);

IL EST PROPOSÉ par le commissaire Alain Castonguay et résolu :

QUE la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup octroie un contrat de construction pour les travaux de réfection du stationnement de l'école Joly de Rivière-du-Loup à l'entreprise Construction B.M.L. – Division de sintra inc., au montant de 54 036,50 \$ avant taxes (62 128,47 \$ taxes incluses);

QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du transport scolaire, monsieur Michel Gagnon, ing., ou son successeur, et le directeur général, monsieur Antoine Déry, soient autorisés à signer ledit contrat et tous les documents en découlant.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

18. PROCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP CONCERNANT UN PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN MUR DE PRATIQUE POUR LE TENNIS AVEC UNE SURFACE DE JEU À L'ÉCOLE SECONDAIRE DE RIVIÈRE-DU-LOUP DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES – PHASE IV

Ce sujet est ajourné au 4 juillet 2019.

19. PROCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP CONCERNANT UN PROJET D'INSTALLATION D'UN SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE SUR LE TERRAIN DE LA PISTE ET PELOUSE À L'ÉCOLE SECONDAIRE DE RIVIÈRE-DU-LOUP DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES – PHASE IV

Ce sujet est ajourné au 4 juillet 2019.

24. CC 2019-06-4135 ANALYSE DU RÉSEAU DES ÉTABLISSEMENTS – ORIENTATION POUR 2020-2021

CONSIDÉRANT QUE l'article 212 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit l'obligation pour la commission scolaire d'adopter une politique portant sur le maintien ou la fermeture de ses écoles ainsi que sur le maintien des services dispensés par une école;

CONSIDÉRANT la *Politique de maintien ou de fermeture d'école et de modification de certains services éducatifs dispensés dans une école* de la commission scolaire adoptée en 2008;

CONSIDÉRANT QU'un établissement de la commission scolaire présente une clientèle inférieure au seuil indiqué à la politique, en 2018-2019, qu'il est prévu qu'elle le sera au cours des cinq prochaines années et qu'il y a lieu de mettre en place un comité d'évaluation quant à son maintien;

CONSIDÉRANT QUE le conseil des commissaires est sensible à l'importance de la présence des écoles dans les petites communautés;

CONSIDÉRANT QU'avant de mettre en place le susdit comité d'évaluation, le conseil des commissaires désire revoir les modalités d'application de la politique et les actualiser, au besoin;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire Bernard Pelletier et résolu :

QUE le conseil des commissaires sursoit à l'application de la *Politique de maintien ou de fermeture d'école et de modification de certains services éducatifs dispensés dans une école* pour l'année 2018-2019;

QUE le conseil des commissaires mandate un comité pour revoir les modalités d'application de la susdite politique dès la rentrée scolaire 2019-2020;

QUE ce comité soit chargé d'analyser les modalités d'application et fasse rapport au conseil des commissaires au plus tard pour la séance du 10 mars 2020.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

26. AUTRE POINT

26.1 CC 2019-06-4136 **AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA COMPENSATION DU COÛT DU CARBURANT DES TRANSPORTEURS SCOLAIRES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019**

CONSIDÉRANT QUE le ministère accorde une allocation pour couvrir la hausse du prix du carburant diesel ou du gaz naturel aux transporteurs scolaires sous la mesure 50710 « Compensation du coût du carburant pour les transporteurs scolaires »;

CONSIDÉRANT QUE le premier versement de cet ajustement a été versé aux transporteurs en janvier dernier pour les quatre premiers mois (septembre à décembre 2018);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'honorer le deuxième versement aux transporteurs pour les mois de janvier à juin 2019 selon les modalités reconnues par le ministère;

CONSIDÉRANT QUE le montant à verser à l'entreprise Camille Mailloux RDL inc. est de 27 178,62 \$ avant taxes (31 248,62 \$ taxes incluses);

CONSIDÉRANT QU'il appartient au conseil des commissaires d'autoriser le paiement de cette compensation à l'entreprise Camille Mailloux RDL inc. suivant les délégations de fonctions et pouvoirs qui lui sont reconnus;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire Alain Castonguay et résolu :

QUE la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup autorise le paiement de la compensation reliée au carburant diesel à l'entreprise Camille Mailloux RDL inc. au montant de 27 178,62 \$ avant taxes (31 248,62 \$ taxes incluses);

QUE le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur Michel Gagnon ing., ou son successeur, et le directeur général, monsieur Antoine Déry, soient autorisés à procéder à ce paiement.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

28. CC 2019-06-4137 AJOURNEMENT DE LA SÉANCE (À 20 H 25)

IL EST PROPOSÉ par la présidente, Edith Samson, et résolu :

QUE la séance soit ajournée au 4 juillet 2019, à 19 h, à la salle du conseil, au 464, rue Lafontaine, à Rivière-du-Loup.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE du conseil des commissaires de la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup tenue le 4 juillet 2019, à 19 h, à la salle du conseil, au 464, rue Lafontaine, à Rivière-du-Loup, à laquelle il y a quorum sous la présidence de madame Edith Samson, présidente.

Les membres présents sont les commissaires Alain Castonguay, Martine Hudon, Céline Langlais, Carole Lévesque, Bernard Pelletier, Nancy St-Pierre et Nadia Tardif, et les commissaires représentant le comité de parents, Claude Beaulieu et Marie-Lyne Cayouette.

Les commissaires Sylvain Bureau, Magali Émond et Yves Mercier ont prévenu de leur absence.

Sont présents, le directeur général, Antoine Déry, et le secrétaire général et directeur des communications, Eric Choinière.

Sont également présents, le directeur du Service des ressources financières, Claudel Gamache, la directrice des Services éducatifs jeunes, Sonia Julien, le directeur du Service des technologies de l'information et des communications, Mario Richard, et la directrice du Service des ressources humaines, Martine Sirois.

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE (À 19 H 00)

Après la constatation du quorum, la présidente ouvre la séance par les salutations d'usage et souhaite la bienvenue à tous.

2. CC 2019-07-4138 LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le commissaire Bernard Pelletier et résolu :

QUE l'ordre du jour suivant soit approuvé :

1. Vérification du quorum et ouverture de la séance
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour
18. Protocole d'entente à intervenir avec la Ville de Rivière-du-Loup concernant un projet d'aménagement d'un mur de pratique pour le tennis avec une surface de jeu pour le tennis à l'école secondaire de Rivière-du-Loup dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – Phase IV
19. Protocole d'entente à intervenir avec la Ville de Rivière-du-Loup concernant un projet d'installation d'un système d'éclairage sur le terrain de la piste et pelouse à l'école secondaire de Rivière-du-Loup dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – Phase IV
28. Levée de la séance

La proposition est adoptée à l'unanimité.

18. CC 2019-07-4139 PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP CONCERNANT UN PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN MUR DE PRATIQUE POUR LE TENNIS AVEC UNE SURFACE DE JEU À L'ÉCOLE SECONDAIRE DE RIVIÈRE-DU-LOUP DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES – PHASE IV

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a mis en place un programme d'aide financière dans le cadre du *Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV*;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup a déposé une demande d'aide financière afin d'aménager un mur de pratique pour le tennis avec une surface de jeu à l'école secondaire de Rivière-du-Loup dont le coût du projet est estimé à 173 459,12 \$ (taxes et ristournes incluses) (résolution n° CC 2018-02-3719 et amendée par la résolution n° CC 2018-04-3772);

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur confirmait, dans sa correspondance du 27 mars 2019, l'attribution d'une aide financière maximale équivalent à 50 % des dépenses admissibles jusqu'à un maximum de 66 344,63 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'attribution de l'aide financière est conditionnelle à l'obtention d'un protocole d'entente signé entre la Ville de Rivière-du-Loup et la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rivière-du-Loup et la commission scolaire ont convenu de modalités encadrant le processus de réalisation des travaux et le montage financier;

CONSIDÉRANT les rôles et les responsabilités dévolus à la commission scolaire conformément à la *Loi sur l'instruction publique*;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Martine Hudon et résolu :

QUE la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup adopte le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Rivière-du-Loup et la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup encadrant les travaux d'aménagement d'un mur de pratique pour le tennis avec une surface de jeu à l'école secondaire de Rivière-du-Loup dans le cadre du *Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV*, tel que déposé;

QUE la présidente, madame Edith Samson, et le directeur général, monsieur Antoine Déry, soient autorisés à signer ledit protocole d'entente, pour et au nom de la commission scolaire.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

19. CC 2019-07-4140 PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP CONCERNANT UN PROJET D'INSTALLATION D'UN SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE SUR LE TERRAIN DE LA PISTE ET PELOUSE À L'ÉCOLE SECONDAIRE DE RIVIÈRE-DU-LOUP DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES – PHASE IV

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a mis en place un programme d'aide financière dans le cadre du *Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV*;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup a déposé une demande d'aide financière afin d'installer un système d'éclairage au terrain de la piste et pelouse à l'école secondaire de Rivière-du-Loup dont le coût du projet est estimé à 317 605,58 \$ (taxes et ristournes incluses) (résolution n° CC 2018-02-3720 et amendée par la résolution n° CC 2018-04-3773);

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur confirmait, dans sa correspondance du 28 mars 2019, l'attribution d'une aide financière maximale équivalent à 50 % des dépenses admissibles jusqu'à un maximum de 158 802,79 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'attribution de l'aide financière est conditionnelle à l'obtention d'un protocole d'entente signé entre la Ville de Rivière-du-Loup et la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rivière-du-Loup et la commission scolaire ont convenu de modalités encadrant le processus de réalisation des travaux et le montage financier;

CONSIDÉRANT les rôles et les responsabilités dévolus à la commission scolaire conformément à la *Loi sur l'instruction publique*;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Nadia Tardif et résolu :

QUE la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup adopte le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Rivière-du-Loup et la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup encadrant les travaux d'installation d'un système d'éclairage au terrain de la piste et pelouse à l'école secondaire de Rivière-du-Loup dans le cadre du *Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV*, tel que déposé;

QUE la présidente, madame Edith Samson, et le directeur général, monsieur Antoine Déry, soient autorisés à signer ledit protocole d'entente, pour et au nom de la commission scolaire.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

28. CC 2019-07-4141 LEVÉE DE LA SÉANCE (À 19 H 12)

IL EST PROPOSÉ par la présidente, Edith Samson, et résolu :

QUE la séance soit levée.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Le secrétaire général,

La présidente,

Eric Choinière

Edith Samson